



Présenté par

Prévention et gestion des déchets issus des catastrophes naturelles

Nicolas
FOURRIER



SOMMAIRE

- 1 Planifier
- 2 Actions de prévention
- 3 Anticiper les quantités et besoins
- 4 Gérer



PLANIFIER LA GESTION DE CRISE

1

Le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux et non dangereux

- État des lieux du système de gestion des déchets existant afin d'identifier :
 - les installations de traitement des déchets présentes sur le territoire
 - le gisement des déchets hors situation de crise
- Ensuite rechercher les éléments de connaissance permettant, en situation post-catastrophe :
 - d'identifier les zones à risques
 - d'évaluer la situation des installations existantes par rapport aux zones à risques : accès et capacité d'accueil
 - de d'écrire l'organisation à mettre en place pour assurer la gestion des déchets en situation exceptionnelle
 - d'identifier les besoins de sites d'entreposage intermédiaire

- Un outil : le guide de prévention et de gestion des déchets issus de catastrophes naturelles de juin 2014 établi par le CEREMA
- Il fournit des éléments opérationnels aux collectivités et EPCI pour :
 - Se préparer à une gestion des déchets
 - S'organiser face à la gestion des déchets
 - Favoriser un retour à la normale
 - Prévenir les risques sanitaires et environnementaux



ACTIONS DE PRÉVENTION

2

4 types d'actions de prévention sont possibles :

- Actions visant à limiter les quantités de déchets post-catastrophe
- Actions visant à éviter la contamination
- Actions visant à éviter le mélange et la nocivité des déchets
- Actions visant à limiter la propagation des déchets

Limiter les quantités de déchets :

- Agir sur la vulnérabilité du bâti
- Limiter les nouvelles constructions dans les zones fortement exposées
- Stocker le matériel nécessaire à la gestion des déchets en dehors des zones fortement exposées
- Fixer les objets ou les stocker dans un abri clos
- Évacuer les déchets stockés en zone sensible

Éviter la contamination :

- Mettre en place des mesures de protection des équipements sensibles : murets de protection, batardeaux sur les portes, clapets anti-refoulement sur les canalisations
- Surélever les équipements, placer les événements des cuves au-dessus des plus hautes eaux connues
- Stocker en hauteur les produits dangereux
- Avoir à disposition des produits absorbants

Éviter le mélange et la nocivité des déchets :

- Mettre en place une collecte sélective
- Identifier les déchets dangereux par une étiquette résistante à l'eau (pictogramme)
- Prévoir des moyens de tri pour les habitants : sacs ou bacs étanches
- Favoriser l'utilisation de produits non dangereux : supprimer les produits phytosanitaires, les solvants, etc.

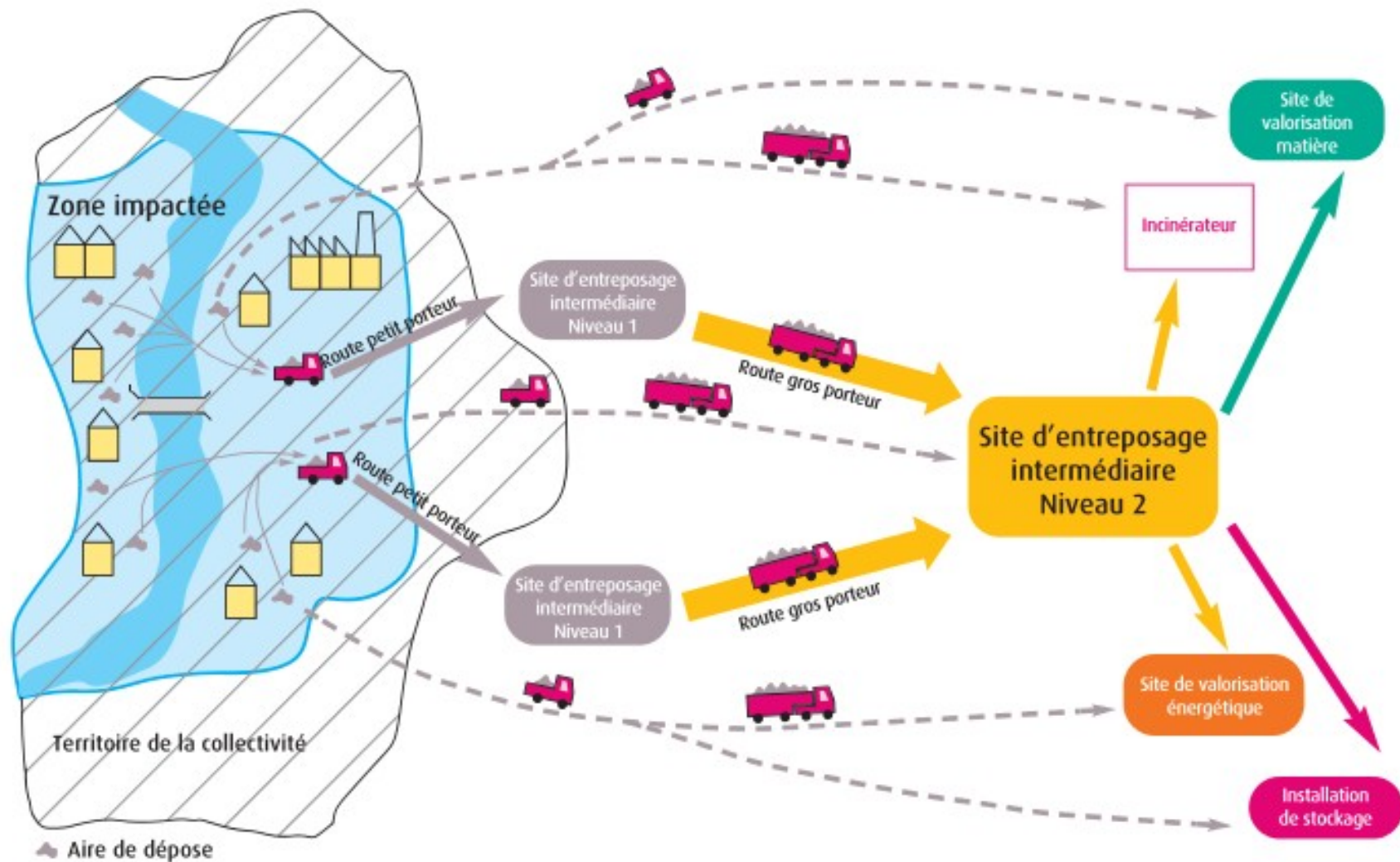
Limiter la propagation des déchets :

- Prévoir les aménagements des sites d'entreposage
- Identifier les zones à risque et les faire évacuer au préalable : présence de déchets dangereux, accumulation de déchets au niveau des points bas,

ANTICIPER LES QUANTITÉS ET LES BESOINS

3

- Le guide fournit des outils pour estimer la quantité de déchets post-catastrophe :
 - En volume
 - Par typologie de déchets : déchets d'ameublement, DEEE, dangereux, non dangereux en mélange, DASRI, VHU et BTP
- La gestion est mise en place autour de l'aménagement de trois types de zones de regroupement :
 - Aires de stockage de déchets de déblaiement des routes situées à proximité des voies de circulation
 - Aires de dépose réalisées spontanément par les populations sinistrées situées sur des zones étanches : trottoirs, parkings, aire de stationnement
 - Les sites d'entreposage intermédiaire de niveau 1 et 3

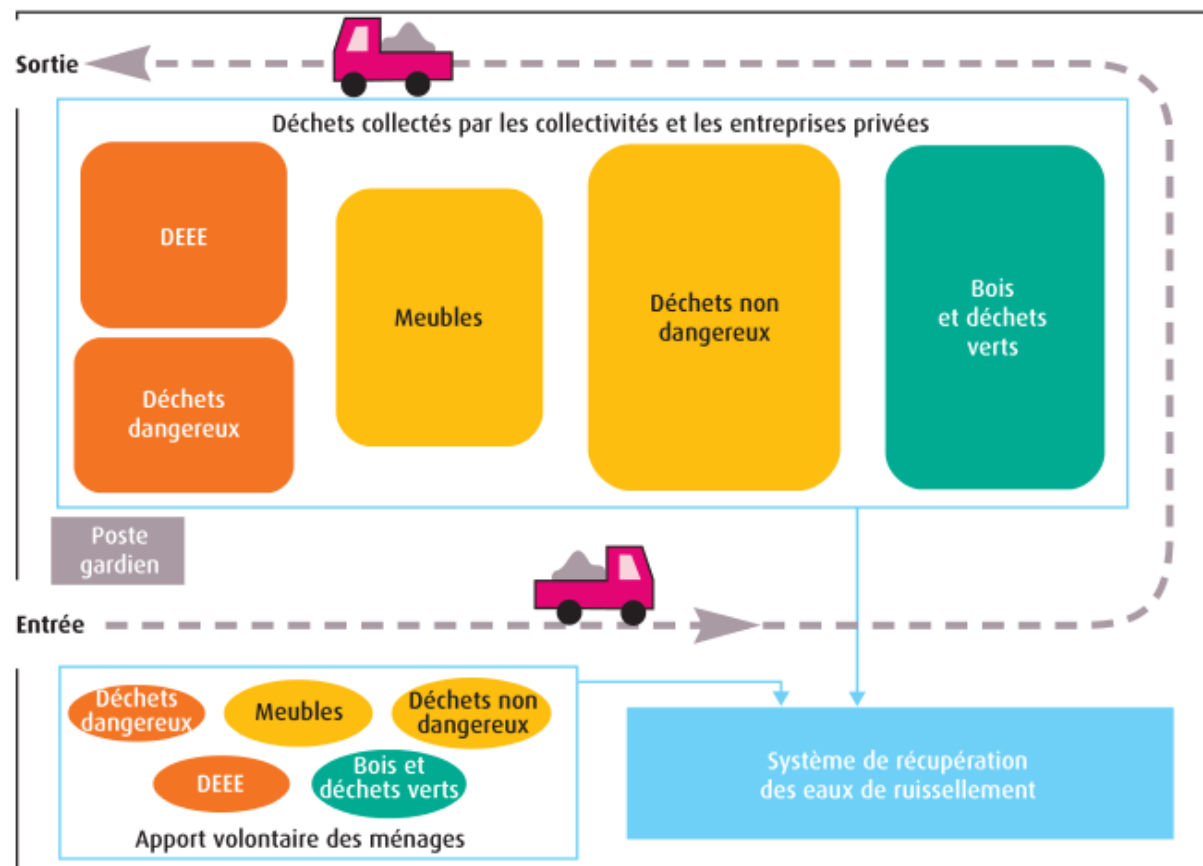


○ Les sites d'entreposage de niveau 1 regroupent :

- Les déchets des aires de dépose
- Les déchets issus du déblaiement des routes
- Les boues

Ils sont situés à proximité immédiate des zones sinistrées

Ils sont accessibles pour les particuliers

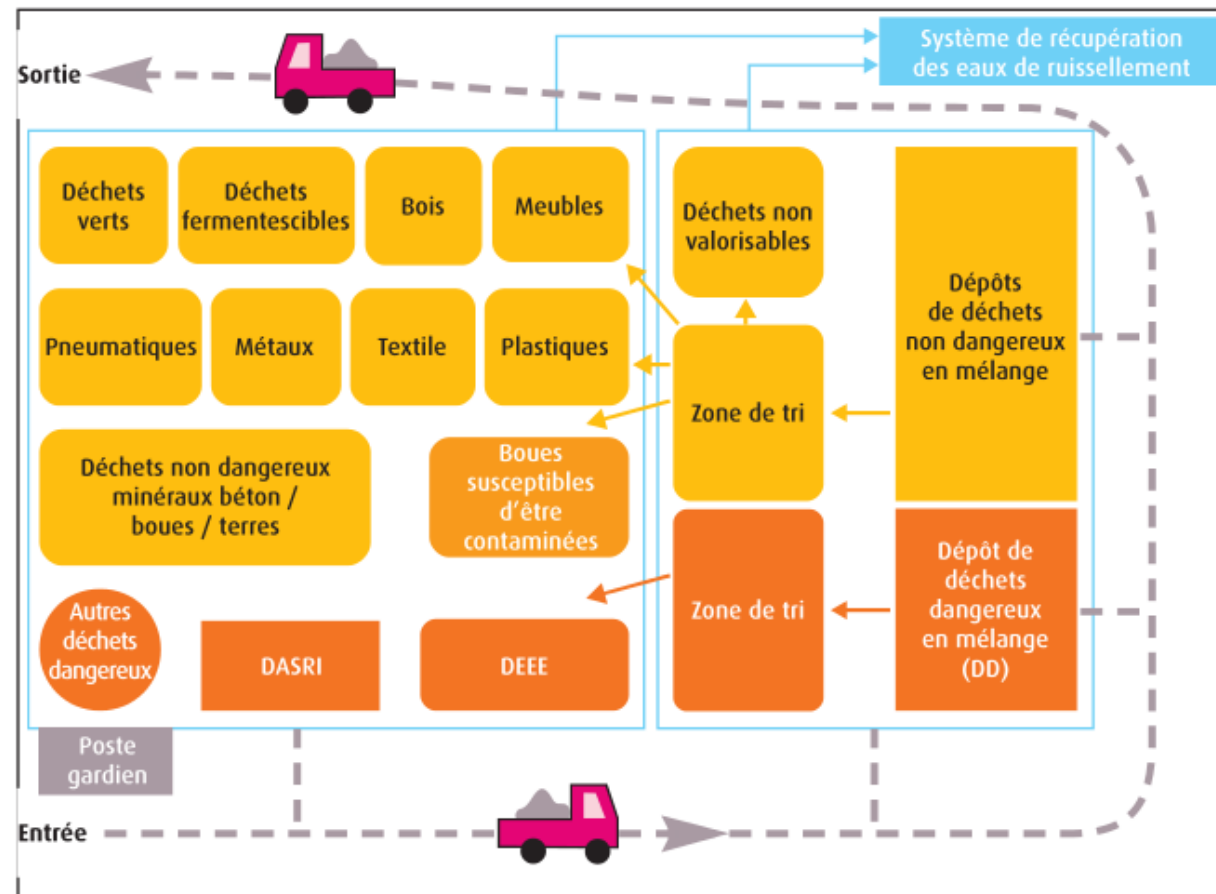


○ Les sites d'entreposage de niveau 2 regroupent :

- Tous les déchets provenant des sites de niveau 1
- Et/ou les déchets issus du déblaiement des routes

Ils ne sont pas accessibles aux particuliers

Ils permettent un tri complémentaire avant évacuation vers les unités de traitement



- Identifier les moyens techniques et humains mobilisables :
 - Moyens internes aux collectivités et EPCI
 - Entreprises mandatés pour la gestion des déchets
 - Autres moyens : bénévoles, personnels de l'armée

GÉRER LES DÉCHETS

4

- Maîtriser les coûts en consultant, au préalable, les entreprises pour :
 - L'aménagement des sites d'entreposage de niveau 1 et 2
 - Suivre et contrôler les opérations une fois les marchés activés
 - Fixer les conditions de remise en état des zones de regroupement
- Le guide fournit un modèle d'accord-cadre correspondant au type de marché pour de telle situation

MERCI DE VOTRE ATTENTION

